

Bruxelles, le 20 Juillet 1904

Monsieur,

Au lendemain de la clôture de l'Exposition de l'Oeuvre de Henri BEYAERT, le portrait de feu Henri BEYAERT que vous avez bien voulu nous prêter, vous a été renvoyé.

Nous avons l'honneur, au nom du Comité, de vous remercier de nous avoir si obligeamment prêté ce portrait et de nous avoir permis ainsi d'organiser cette Exposition d'une façon intéressante et complète.

En vous réitérant tous nos remerciements, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité

J. Jaules
Julien Bruffaut
Emile Sollier
secr.

A Monsieur le Président de la Commission directrice du Musée Royal de Peinture et de Sculpture à Bruxelles

Leff

Fétis
Dee

Andrieu

Purbseu

Sallait

Fraikin
 Picard
 Beyart
 Van Boreden
 Lessee
 Beernaert
 Deroubaie
 Trive
 Ordan
 Buidmont
 Barron
 Lambesmont
 Gevaert
 Gr-taels
 Maere
 Co Praet

Derigne
 Para
 Robie
 Balat
 Neunies
 Woote
 Lambeau

~~Knechte
 Gensit
 Michon
 Meddag
 Van Derstaphen
 Lamouiniere
 Clays~~

Lullyvante H 117 I 129
 de 12 sept. H 121 I 102

Dalle Broerman

Stas

Van Praet

Conscience

Wienly

Hortgen

Mareu

De la laing
 Courtens

Kinsmenen
 FÉTIS
 fils
 Janson
 De Swiret
 Dillens
 Lamouin
 abbé
 Renard
 de m
 Bernant

De brabele

Thouzen

Laurant

Jacobs

Firmez

Polonde

Fermé en prêt. à M^{rs}
Van Mons, secrétaire de
la Commission de Musée
Royal les portraits au
dessus de M^{rs} Robie
Janson, Picard, Dille
et Lambrecht devant
être à l'inauguration
du nouvel hôtel commu-
nal de Saint-Gilles.

Données le 22 juillet
1904

Prof. Procrustes

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
~~ET DES~~
TRAVAUX PUBLICS

Bruxelles, le 20 juillet 1904



N° 22073

N. B. — On est prié de rappeler dans la réponse : le chiffre de l'Administration ainsi que le numéro de l'enregistrement.

ANNEXE.

Monsieur le Secrétaire,

M. Eug. Proenmann a reçu de mon Département l'autorisation de disposer de cinq portraits au fusain qui se trouvent dans les dépendances du Musée.

Veuillez lui en faire la remise ainsi qu'en assurer la réintégration dans les réserves du Musée, dès qu'ils nous seront rendus.

P^s le Ministre :

Le Directeur,

W. M.

Communiqué au
Conseil, le 22 juil.

A Monsieur Van Mons, Secrétaire de la
Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture,

Musées Royaux
des Arts décoratifs
et
Industriels.

Bruxelles, le

1904

Reçu de la Commission Directrice
des musées Royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique le portrait
en fusain de l'architecte Beyaert exé-
cuté par M. Broerman, ledit portrait
devant figurer à l'Exposition des arts
ou maître dans les musées Royaux
ou en quartenain.

Bruxelles le 20 avril 1904

Le Conservateur en chef

J. van Overbeek



19⁴ / 1904.

M. l'architecte Mansuy
~~Ch...~~

M. et Mme de V
leur bonnets. sur leurs
La suite de son œuvre.

M. le Ministre de l'Intérieur,
me tenez à la disposition

de l'avis de l'Expert
de l'œuvre de l'Expert

à peu près à l'été

Exp. le projet en

je suis de l'avis

accord. par M. l'Expert

à déposer à M. le

avant la détermination

de l'avis (en la

Monsieur n° 4) en ce

le projet de l'avis de

le sein de l'avis de

l'avis de l'avis de

l'avis

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N^o 22073.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

—
ANNEXE.

—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 15 Avril 1904.



Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que le Comité de l'exposition des œuvres de Peinture
a reçu de mon Département l'autorisation
de disposer, pendant la durée de la dite exposi-
-tion, du portrait au fusain du maître
exécuté par M. Proerman et déposé actuel-
-lement dans les dépendances des Musées.

Je vous prie de vouloir bien faire la
remise de l'œuvre, au Comité intéressé et de
prendre les mesures nécessaires pour qu'elle
soit rendue, en temps opportun, à la dis-
-position du Gouvernement.

Le Ministre,

5080. — P. W. — Bon 60-2.

Monsieur Van Mous,
Secrétaire de la Commission
directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture,

à

Bruxelles

Musées Royaux
des Arts décoratifs
et
Industriels.

Bruxelles, le 3^e Avril 1904/90

Inform. M. Braunfand de l'ari
decision de la C. G. de l'Etat. v. m.
portrait en question
B/4 IV

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser le prêt à nos Musées du portrait de feu l'architecte Beyaert, peint par Broerman et qui se trouve exposé au Musée moderne.

Ce tableau nous serait fort utile en ce moment pour être placé au milieu des oeuvres de Beyaert dont nous préparons une exposition générale qui s'ouvrira le 15 courant. Nous serions désireux également, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de faire photographier ledit portrait, qui serait ensuite reproduit en similigravure et servirait à l'illustration d'une notice biographique que nous comptons insérer dans le catalogue de l'exposition.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération.

Le Conservateur en Chef,

S. H.

J. van der Linden

A Monsieur le Président de la Commission de surveillance des Musées Royaux de Peinture et de sculpture.

4 février 1907

Cher monsieur Ventham

Je rentre d'un voyage
de santé et je me voy
cuse de l'impossibilité
dans laquelle je me suis
trouvée de répondre à vos
lettres et de vous en
revenir. Je me suis
à leur sujet et je vous
prie d'accepter l'assurance
de mes meilleures
sentiments

Very
Sincerely

29, IV

A. M. B. W. W. W.

Pro de p. i. c. a.
a. p. i. q. u. p. o. p. r. i. s. e.
p. o. s. t. e. r. i. o. r. i. s. p. e. i. t. a.

en consequence, de

Yours in the most
devoted

Suit. i. p. o. s. t. i. t. u. t. i. o. n. e.

de

W. W. W.

W. W. W.

W. W. W.

W. W. W.

Ch. Moir

J'ai l'honneur
de vous adresser
votre passeport
visé à Chaux-de-Fonds
de D. & S. de
et de vous
dans le cas
de l'Etat de D. & S.
pour aller à l'étranger
selon vos besoins
V. de l'Etat de D. & S.
X. et de vous
en vue de cette
petition d'un
Canton de l'Etat de D. & S.

Bruxelles, le 23 Dec 1909.

Monsieur le Secrétaire,

M. le Baron Lambertmont,
a fait hommage au Musée
d'Arvens du panneau en grisaille
exécuté par M. E. Bremermann,
relatif à l'Affranchissement de
l'Escout et qui a figuré au
dernier Salon. Toutefois le
donateur m'a exprimé le désir
d'éviter de grands frais d'envoi,
tant à la ville qu'à l'artiste,
étant donné la dimension
dudit panneau.

Afin de concilier tous les intérêts,
j'ai décidé et vous vous priez
de mettre à la disposition de
l'artiste intéressé, la grande
caisse qui se trouve déposée,
dans la salle de débarras au
Palais des beaux-arts et qui
contient un tabeau ancien
dont la vente à l'Etat est sollicitée.
Celui-ci

A Monsieur E. Van Mons, Secrétaire
de la Commission directrice
des Musées royaux de peinture
etc

Celui-ci serait momentanément
« remis retiré de la caisse, le
frameau de M. Braemmann
y serait emballé aux frais
et par les soins de l'artiste et
expédié au Musée d'Armes.
Aussitôt le tableau déballé,
la caisse vide serait retournée
franco au Palais des beaux arts
et le tableau ancien y sera
reintégré.

Je vous prie, Monsieur le
Secrétaire, de réserver un bon
accueil à cette combinaison
qui facilitera à l'artiste la
tâche qu'il a entreprise et
d'agréer les assurances de
ma considération distinguée

Le Directeur,

W. M.

Brest 19 May 1803

Cher Monsieur de Montmorency

Le Baron Lambert (moy)
 vient adresser à l'administration
 de son alligé au nom
 d'Anvers - L'administration
 me fait prier le secrétaire de
 vous de lui vouloir abiter
 pendant quelques jours - par
 qu'en retour d'une grande
 caisse envoyée dans le bureau
 bourgeois qui servira à l'ég
 position pour Anvers - la grande
 boîte susdite qui est mesurée
 au Couquentensien
 En vous remerciant, cher Monsieur
 de votre amitié & vous prie
 d'agréer l'assurance de mes
 sentiments distingués

Levy
 de la Roche
 St. Jean

Eug. Broerman

2086

Bruxelles

Reçu le portrait
au fusain d'Alfred
Vernier pour l'exposi-
tion de Bourguette
de Schaebeck et pour
être remis avant le
1^{er} Juin prochain au Musée
Gnathes le 15 mai 1905
Luy Proverman

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Je reconnais avoir, muni
de l'autorisation nécessaire à ces fins, retiré
ce jour des locaux du Palais des Beaux-arts,
la série des portraits au fusain des "Illus-
trations nationales", au nombre de 27
pour être prochainement exposés
à Paris, les dits portraits devant, dans le
délai d'un mois environ, être rendus à la
disposition du gouvernement belges qu'ils
sont actuellement.

Bruxelles, le 7 mars 1902

L. J. Procrman

P.S. - Nombre des glaces encadrées: 4
et 2 fenêtres.

Mr. P. H. ...
at ...
13/5/3

13/5/3

A. K. Sherman

La ...
du 12 ...
Ma l'Oratoire ...
Il de ...
pu ...
" ...
de ...
Le ...
Vie ...
à ...
Le ...
part. ...
de ...
V. ...

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Bruxelles, le 31 janvier 1902.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

Très urgent.

N^o 22073.

Monsieur le Secrétaire,

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

M. Broerman a reçu de mon département l'autorisation de disposer, pendant environ un mois, en vue d'une exposition de ses oeuvres qu'il organise prochainement à Paris, de ses portraits au fusain, qui se trouvent actuellement dans les dépendances du musée.

Veillez lui en faire la remise et prendre les mesures nécessaires pour que les susdits portraits soient rendus à la disposition du Gouvernement tels qu'ils sont actuellement et en temps opportun.

Pour le Ministre,

Le Directeur,

E. Van Mons

A monsieur Van Mons, secrétaire de la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture, à BRUXELLES.

Buckley 12 Mai 1862

Monsieur Fétis
Président de la Com-
mission de Musique
et de Chant.

Monsieur le Président,

Je vous prie, de
la part de M. le
Gouverneur de Schaer-
beck, de bien vouloir
me permettre de dispa-
ser pendant quinze

Paris le

juin 1846

à Monsieur le Ministre
de l'agriculture des T. P.
et des B. H.

J. W.

Comme suit : Vob. de part
du 21 avril 1846 relative
(ad. de B. H. n.º 22073)

relative au placement
des portraits de famille des
illustrateurs nationaux,
par M. Bressan, sous

voies l'honneur de voir
par le Ministre que le
C.º B.º ~~etude par le~~

~~présent le projet de placer~~
ce ~~est~~ portraits ~~à~~
~~être~~ dans le ~~est~~ ~~je~~
sont, des ~~est~~ ~~elles~~ ~~avec~~

à part et est

Jours, du portrait
au fusain d'Alfred
Werveé qui figure
dans la collection
de la galerie des arts,
Bretes nationale,
conservée au musée
de Bruxelles.

Mr le Bourgmestre
de Scherbeek, copy
serait ce portrait
pendant huit
jours dans la salle

de l'hôtel de ville
où seront réunies
des œuvres de Ver-
weé à l'occasion
de l'inauguration
de monument
qu'édifie la com-
mune en l'hon-
neur de ce beau
peintre.
Agréé, Monsieur
le Président, l'Espé-
rance de mes sentiments
de haute considération
Doy. J. Proemmer
81. rue Joubert

Créer des collections de statues
guer, à l'épave d'elles-ci
pour un vestibule — (voir qu'il est indiqué en plan ci-dessus) —

Le même temps que les
portraits ~~il y aura un grand~~

pour aboutir à ce projet ~~expliqué~~, dans le hall en question,
la Statuette la collection
de Statuettes ~~à l'épave~~

à l'œuvre. Celles appartenant aux
Musées ~~à qui ont été en possession de plusieurs statues~~ (Godecharle, Kende, Gouly, etc.)

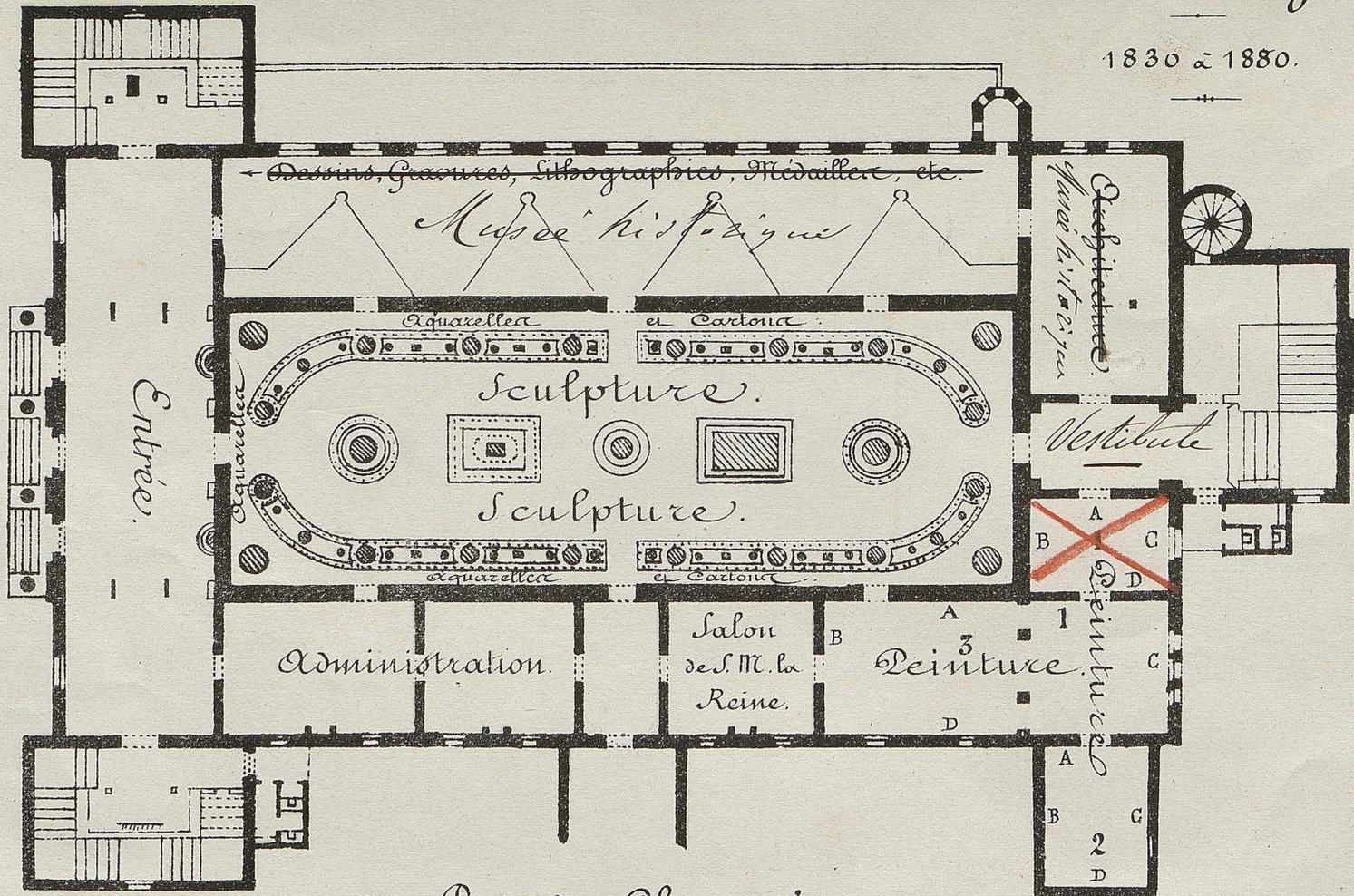
Diri que le projet doit
il s'agit aussi de l'ap-
prouver la C^o D^o, par
leur propre Main le
Ministre de la Beaux-arts
à V^ore examen —
Veuillez

Reçu en prêt le portrait
du Baron Lambert
que j'en engage à
rendre dans le délai
d'un mois.

Bruxelles le 30 Janvier 1903

Lucy Proemmer

1830 à 1880.



Rex de Chaussée.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3472

J

Bruxelles le 7^e 90

à M. L'Administrateur

de

la

Très honorables Messieurs,
Veuillez agréer, s'il vous plaît,
une part de la somme de 12.50
de remplacement
pour prix d'un ~~tableau~~
d'une toile au portrait
de M. Salvator Rosa
qui fait partie de
la galerie des ~~toiles~~
~~illustres~~ illustres sur
intitulée par M.
Roerman - d. P.
Pour vous prier de vouloir
bien faire la mention
de ~~ce~~ ~~prix~~ mention
de cette dépense qui est
à la charge de B.A. Verhulst

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.
—
DIRECTION
de
Beaux-Arts.

Bruxelles, le 21 avril 1896.

N^o 22073.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

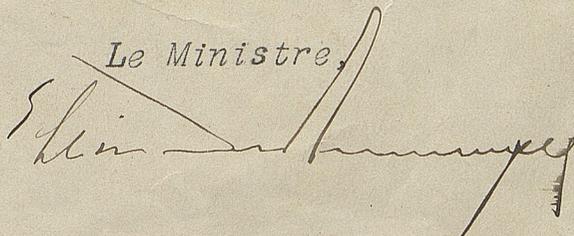
—
ANNEXE.
—
SOMMAIRE

En réponse à votre lettre du 15 de ce mois, n^o 3452, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, tenant compte de vos observations, je ne crois pas devoir insister pour que les portraits au fusain des illustrations nationales soient placés dans le corridor qui donne accès au Musée, et me rallie à votre proposition de les faire figurer à la suite du Musée historique. Je vous saurai gré, Messieurs, de bien vouloir veiller à l'exécution de cette résolution. Toutefois, ainsi que l'indiquait ma dépêche du 31 mars dernier, émarginée comme la présente, le portrait de feu Rogier ne devra être exposé avec le reste de la collection, que lorsque l'artiste l'aura corrigé d'une manière satisfaisante.

Dans le cas où des circonstances ultérieures permettraient de donner aux portraits en question une destination mieux appropriée à leur caractère, je ne me refuserais pas à examiner les propositions que vous jugeriez devoir me faire à leur sujet.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées Royaux
de peinture et de sculpture,
(M. E. Van Mons, Secrétaire).

N^o 3452

Paris le 15 Avril 96

à Monsieur le Ministre
de l'Agriculture de T. P
à la B. A.

17

Monsieur le Ministre,
Je vous prie d'agréer
les sentiments de
respectueux hommages
que j'ai l'honneur de
vous adresser, en date
du 31 Mars écoulé.
(voir le B. A. n^o
22073) pour solliciter
à aucun moment
ayant pour objet

D'introduire dans le
locus du Musée (fut-à
même dans le corridor
d'entrée qui en fait
partie intégrante, &
que nous nous proposons
d'aménager comme il
convient, sitôt après
le transfert des deniers
& aquelles, les
portraits des illustrations
historiques dessinés

par M. Pöschmann

Non sans s'être en l'occa-
sion de vous faire observer,
Messieurs le Ministre, que

Ces portraits (quelques

Paris le 16
de 20/16 92

étant par des œuvres
de mérite, & de valeur,
néanmoins, dans votre pensée, être
considérés comme
suffisamment placés par
leur valeur d'art, &
trouvés leur place à
la suite du Musée his-
torique ou mieux encore
en dehors de locus
du Musée de peinture
Nous avons déjà fait
valoir également que
l'administration de
Paris-art, avait
de même partant
fait mention de vous

Le unigen est à l'expiration
de ces ~~provisions~~ ou voyez
un remplacement parti-
culier dans la partie
des bâtiments de la
Ciensse (est) sous etc
l'est deserv, de déterminer
la destination

Par Monsieur
Monsieur le Ministre en
présence d'un. question
de principe que la
Commission Directrice
doit voir à l'égard de
deux regards - l'Article
~~III~~ de l'arrêt. Royal

du 12 Janvier 1887
Député en effet y a de
Cune ~~autres~~ des arts et
sciences ou de sculpture
(due à des artistes
contemporains) Il
sera placé dans la
galerie du Musée
sans avoir obtenu
les 2/3 des suffrages
des Membres présents
C'est à l'unanimité que
les membres présents
le dernier terme de
la Com^{te} Sincère
~~du lundi 19 C^{te}~~
à l'acte du jour de la

qu'elle figurait dans
des prospectus —
ont eu un résultat
défavorable à l'œuvre
dans le Musée des Sciences

l'œuvre qui engageait
la responsabilité artistique
de la Commission
par la direction
de l'arrêté royal
aujourd'hui venu de
faire allusion.

de peinture de la Commission
de portraits que
nous occupent

Nous espérons que
le Ministère qui vous les
des bien ^{appréciant} ~~de la Commission~~

notre insistance que
~~notre insistance~~ un jour

Motivée par les intérêts du Musée —
tenir compte des choses
travaux que nous avons

Ces deux Nos copies
encore de laquelle
sans l'ET, il serait
d'autant plus difficile
sans doute que les
intelligences de la
prochain exposition
Universelle de Bruxelles
en 1877, si nous ne
Puisse de la Commission,
un certain nombre de
lieux où il sera
facile d'installer
Curalement, &
sans mesurer l'œuvre
Celle sorte de portraits
des illustrations de
travaux.

Valent, de

Les
Ces ci^{ne} pourraient
attendent - & en la
pas de ~~époque~~ fixe
Le temps fixe pas
Les expit. ^{artistiques} en les
& l'histoire particulière -

Est-ce à propos? ~~C'est~~ en prévision de
le table des conférences?

Trinity
O. L. C.
L. O. S.

L. O. S.

3

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 31 Mars

1896.

DIRECTION

de

Beaux arts.

N° 22073.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Messieurs,

Malgré mon plus vif désir d'entrer aussi complètement que possible dans vos vues, je n'ai pu jusqu'à présent trouver, en dehors des bâtiments du musée moderne, un emplacement convenable pour les portraits des illustrations nationales.

Le corridor qui donne accès aux galeries du Musée où se trouvent placées les aquarelles, devant perdre prochainement cette affectation, j'ai décidé d'y placer jusqu'à nouvel ordre, les portraits en question.

J'aime à espérer, Monsieur, que cette mesure, que les circonstances rendent en quelque sorte inévitable, ne donnera lieu à aucune observation de votre part.

Quant au portrait de feu Charles Rogier, il ne pourra être exposé avec le reste de la collection, que lorsque l'artiste l'aura corrigé d'une manière satisfaisante et je vous saurai gré, Messieurs, de bien vouloir en attendant, le conserver dans l'une des dépendances des musées.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des
Musées de peinture et de sculpture.
(Monsieur E. Van Mons, Secrétaire),

1895. - 28. - Imp. E. Daem. - 1257.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 27 Mars 1896.


Administration
des Beaux-Arts

Monsieur le Secrétaire

Je crois que le Ministre maintiendra sa
décision de placer les portraits Broerman dans le
Corridor d'entrée.

Tandis que nous faisons connaître la longueur de
l'œuvre de deux côtés du Corridor, en même temps
que les dimensions des portraits, cadres compris.

Bien à vous.



DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 3452

ANNEXE

Minute

Monsieur le Ministre,

Par votre dépêche en date du 12 Courant (Ann^{on} des Beaux Arts N° 22.073) vous voulez bien nous demander si, dans votre appréciation, il ne conviendrait pas de placer les portraits au fusain des Illustrations Nationales, dans le Corridor d'entrée du Musée Moderne de Peinture, & dans le cas où cet emplacement serait insuffisant, si un certain nombre d'entre ces portraits, représentant des personnalités décidées, ne pourraient pas trouver place dans la Collection Historique des Musées.

Nous avons l'honneur de vous faire observer, Monsieur le Ministre, que les fusains dont il s'agit, ne font nullement partie des Collections des Musées de Peinture de l'Etat & qu'ils ne sauraient par suite (& laissant de côté toute considération artistique) convenablement trouver place dans les galeries du dit Musée.

Au surplus, la proposition de diviser éventuellement la collection des portraits des Illustrations Nationales présenterait, de l'avis de la Commission Provinciale, un inconvénient sérieux. En effet, cette collection, intéressante au point de vue historique (bien plus que comme œuvre d'Art), vaut principalement par la réunion des personnages représentés.

En somme, nous estimons, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait lieu de rechercher, en dehors des établissements des Musées de Peinture, un local

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
du Travail Public & des Beaux-Arts

L

Spécial, où ces portraits pourraient être exposés.
sans leur ensemble, & aussi dans des conditions
générales, de tous points plus favorables.

Vous voulez bien aussi, Monsieur le Ministre, dans
votre dépêche précitée, prêter l'avis de la Com-
mission Directrice, au sujet du portrait de feu
M^r. Charles Rogier, qui a donné lieu à des obser-
-vations - concernant sa ressemblance & sa valeur
artistique - de la part de la famille de P. H. H. H.
homme d'Etat.

Nous regrettons devoir nous borner à décliner
votre complaisance, au sujet de cet ouvrage qui échappe
à notre appréciation, & nous vous prions d'agréer
Monsieur le Ministre, les assurances de notre
haute Considération.

Le Secrétaire

Pour la Commission Directrice
Le Président,

Le Secrétaire,

MINISTÈRE

DE

L'AGRICULTURE

ET DES

TRAVAUX PUBLICS.



DIRECTION

des

Beaux-Arts.

N° 22073.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 12 mars

1896.

Messieurs,

La salle No du Palais de l'ancienne Cour devant être mise fréquemment à la disposition des sociétés artistiques qui y organisent des expositions, il en résulte que les portraits au fusain des illustrations nationales sont enlevées à la vue du public pendant une partie de l'année.

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner si, pour remédier à cet état de choses, il ne conviendrait pas de placer les portraits en question dans le corridor d'entrée, actuellement occupé par les aquarelles et dont l'emplacement deviendra bientôt disponible par suite du transfert de ces dernières dans les locaux qui leur sont destinés.

Dans le cas où cet emplacement serait insuffisant pour y placer tous les portraits, je vous saurais gré de bien vouloir examiner si un certain nombre d'entre eux, représentant des personnages décédés, ne présenteraient pas un mérite artistique suffisant pour pouvoir être placés dans la collection historique du Musée.

Je saisis cette occasion pour vous prier de bien vouloir accorder un examen spécial au portrait de feu

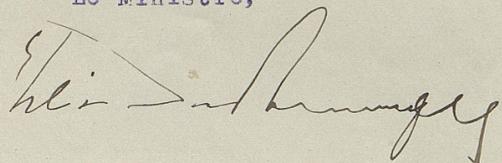
Ch. Rogier.

A la Commission directrice des Musées Royaux
de peinture et de sculpture
(M. E. Van Mons, Secrétaire).

Ch. Rogier. Ce portrait a donné lieu à des observations de
la part de la famille de notre illustre compatriote, qui
au point de vue de la ressemblance et de la valeur artistique.
s'en déclare fort peu satisfaite. Vous m'obligeriez,
Messieurs, de bien vouloir me faire connaître votre avis
sur le bien fondé de ces critiques ainsi que sur les
mesures qu'il y aurait éventuellement lieu de prendre
pour y faire droit.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Théophile Roussel', written in a cursive style.

M. le Ministre,
que les portraits en
question, ne faisant
point partie des
collections du Musée
Moderne, ne sauraient
prendre place dans les
locaux affectés à ces
collections, ainsi que
l'avait compris, du
reste, l'administration,
en leur assignant un
emplacement particulier
dans la partie des
bâtimens de l'ancienne
Cour dont elle s'est
réservée de déterminer
la destination.

Nous vous prions
d'agréer, M. le M., etc. etc.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

M. le Capitaine, le Président

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le

19
Août

1895.

DIRECTION

de

Beaux arts.

N° 22,214.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Les deux salles de l'ancienne cour affectées à l'instal-
-lation des aquarelles ne pouvant plus être mises à la
disposition des sociétés qui désirent organiser des expo-
sitions de Beaux arts, ^{la Société des Beaux-Arts} et d'autres groupes d'artistes de-
mandent de pouvoir disposer pour leur exposition de la
salle N° 2 de l'ancienne cour dans laquelle sont placés
les portraits des belges célèbres.

Je vous saurais gré, Messieurs, de bien vouloir exami-
ner s'il serait possible de faire droit à cette demande
sans que les portraits en question soient enlevés péri-
odiquement à la vue du public.

Dans le cas où un emplacement à demeure pourrait être
trouvé pour ces derniers, je vous saurais gré de bien vou-
loir me transmettre une proposition à ce sujet.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération dis-
tinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de
sculpture (M. VAN MOENS, Secrétaire).

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 4 décembre 1894.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 22073.

N.-B.— Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Broerman a été autorisé à reprendre le Portrait de Charles Rogier, qui figure dans la collection des illustrations nationales, afin d'y faire des améliorations.

Aguez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
J. Muellet

À la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

(Monsieur Van Bons, Secrétaire)

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 22 Mai 1894.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22043

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien faire enlever, pour les mettre à la disposition de leur propriétaire, M. Braerman, artiste peintre (83, rue Jourdau, à St-Gilles) les portraits de M. Braekeler, de Leys, de Heuzeau et de Wiertz qui figurent à titre momentané dans la galerie des destins des illustrations nationales, aux locaux de l'ancien Cour.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,


À la Commission directrice des Beaux-Arts de peinture et de sculpture de l'Etat (M. Van Hecke Surintendant).

n° 34452

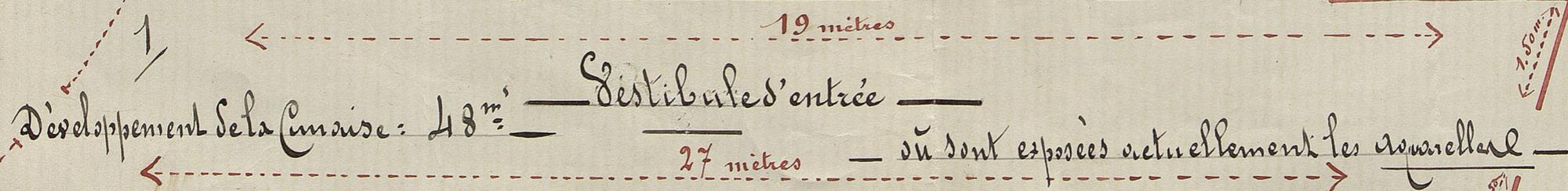
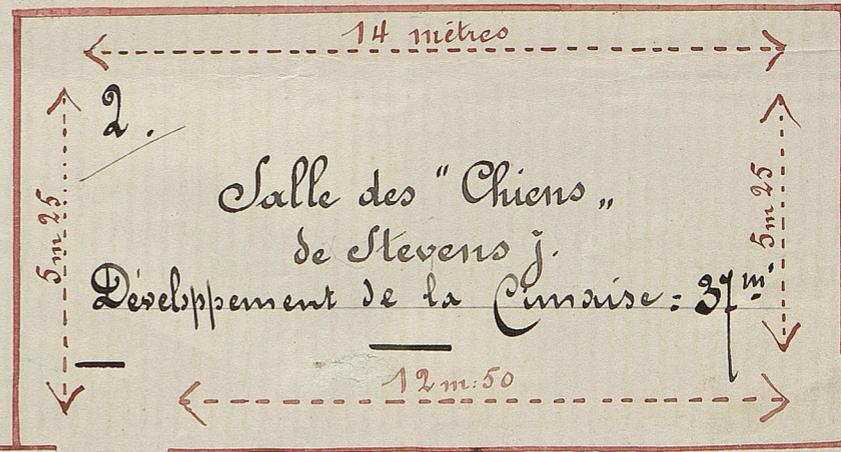
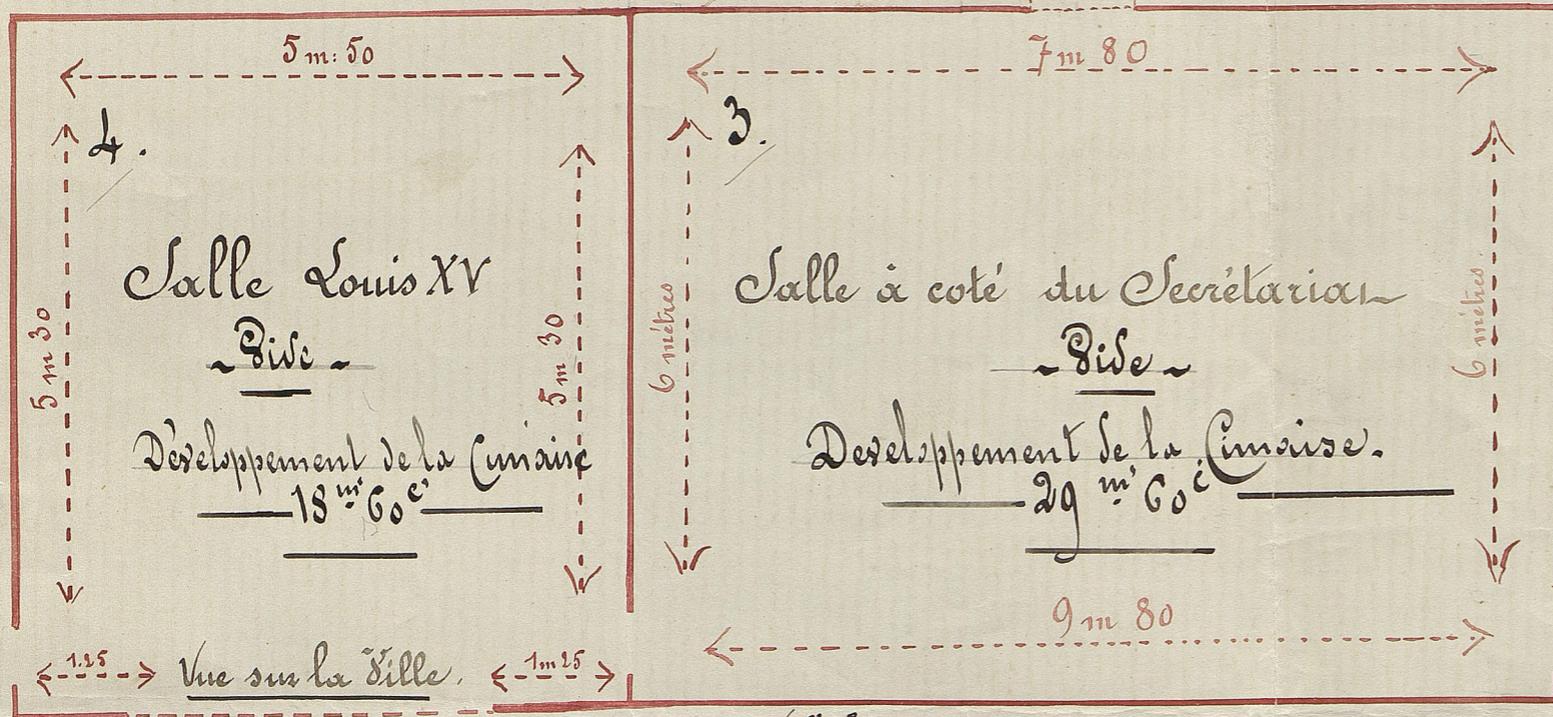
Eugène Broerman. au⁴
bonheur Monsieur Ernest Caste⁷
leur à photographier le por⁵
trait de Monsieur Frickin⁵
83, rue Jourdan, Bruxelles.

qui se trouve au Musée,
et prie Monsieur Chéroux,
secrétaire, de vouloir bien
permettre la susdite opéra-
tion. Bruxelles le 28-1-1895.

Eug. Waermans

Légende.

- 1 - Vestibule d'entrée - Long: totale de la cimaise: 48 m.
 - 2 - Salle des "Chiens" - par J Stevens - : 37 -
 - 3 - Salle à coté du Secrét^l - " " : 29.60
 - 4 - Salle Louis XV - " " : 18.60
- Ensemble m². 133.20



Projet de transfert de la collection des aquarelles du Musée.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

Ordonne à Monsieur Steiner
de remettre au porteur
tous les grands cadres
et tous les grands portraits,
excepté ceux de Mignon
et comte de Salsing. Mais
sur quatre petits cadres.
La présente constitue une
décharge complète pour
la remise en bon état
des choses désignées ci-dessus.

Engel Praesman

le 12 Février 1843.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

Le Sous-pigné autorise par la
présente, la reproduction de son
portrait au moyen de la photographie
d'après le dessin fait par Meunier
Broerman qui se trouve au Musée
de Bruxelles

Ce 27 Janvier 1893.

C. Fruskin

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3453

On prie de remettre les
portraits suivants, sans les
cadres :

- 1 Baron Lambert
 - 2 Carl Devigne
 - 3 Conscience
 - 4 Rousseau
 - 5 Rogier
 - 6 Jacobs.
 - 7 Stas.
 - 8 Portels.
 - 9 Geervert.
 - 10 Ghislain Brialmont.
- Soit : 5 grands et 5 petits portraits.

Cour de charge :

Lucy Waelhens

Bruxelles le 29 Mars 1892.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

Créer de remettre
le portrait de M^r
Laurent contre la pri-
sente décharge

Musées le 29 May 1842

Lucy Maerckx

3452 Prière à Monsieur

Stenon ou à son demy
placant de vouloir se
mettre contre la présente
l'échange les portraits de
Messieurs Frien, Orban,
de Burlet, P. Van Beneden,
Beernaert, Balat et
Lambeaux, soit six
portraits.

Bruxelles le 12 9/12 1892.

Jug. Waesman

Brux. 3 Sept. 1892.

à M^{re} le Ministre des
Intérieur 3^e

34/2

En réponse à votre lettre
du 1^{er} de ce mois, et d^{re} des
Beaux-Arts, N^o 22,073,
nous avons l'honneur de
vous faire connaître que le
nombre des Surveillants des
Musées étant strictement
limité aux exigences du
Service, il n'a pas été possible
de détacher d'un d'eux pour
la garde de la collection des
Portraits exécutés par Mr
Broerman.

Par suite du désir
que nous avons exprimé,
M^{re} le Ministre, d'admettre le public à voir les
dits portraits, nous avons
chargé le Sr Flasschaert
d. des Surveillant. Cet
agent n'est pas attaché
aux Musées, mais il a

rempli,
~~sculpé~~, à titre temporaire,
des fonctions de Surveillant,
aux Expositions Nationales
de Beaux-Arts et en
d'autres circonstances.

Adgo.

Le Président

Le Secrétaire





MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 20. 073

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 14 septembre 1892.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier, comme
suite à votre lettre du 20 août écoulé, n^o 3452, de bien
vouloir me faire connaître qui a chargé de basse-
laet. De la surveillance des portraits de Mr. P. De Maessene,
installés dans la salle des conférences des bâtiments
de l'ancienne cour.

Je désire également savoir si l'intéressé est
déjà attaché aux musées.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Ministre,

J. Baudouin

À la Commission Directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture.

Bruux 20 Avril 1892

à M^{re} le Ministre des
Intérieur &c

34 } 2

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur
de vous adresser la déclaration
ci-jointe s'il vous est agréable
de la faire inscrire au profit de
M^{re} Flasschaert, du Chef des
Bureau de Surveillance de la
Collection des portraits des
Savants, d'artistes &c,
par M^{re} Broerman installé dans la Salle dite
des Conférences, au Palais
de l'ancienne Cour.

Cette dépense est imputable
sur le crédit des Beaux-Arts
de votre Département.

Agr.

Jules C^{te} Dir,
Le Secrétaire

1892

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par
le Département de l'Intérieur & de l'Instruction
publique la somme de quatre-vingt-un
francs (fr. 81.-) pour journées de surveillance
de la galerie des portraits d'artistes, des
savants, ^{par M. Brodeur} installés dans la salle dite: des
Conférences, au Palais de l'Ancienne Cour.

1892

Du 27 juillet
au 20 août

} 27 journées à 3 F. = fr. 81.-

Bruxelles, le 20 août 1892.

J. Houdeloux

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 9 Juillet 1892.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22073

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

3452

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

Messieurs,

J'ai le bonheur de vous faire connaître qu'en suite de l'observation faite par M. Broerman, que dans sa pensée l'installation de ses portraits dans les salles qui font suite à la galerie historique ne répond pas complètement au caractère particulier de son œuvre, j'ai autorisé l'artiste à placer ses portraits, ainsi qu'il le demande, dans la salle des bâtiments de l'ancienne Cour affectée aux Conférences artistiques, qui présente sur les locaux de la galerie historique l'avantage d'une bonne lumière venant du haut.

Les portraits seront pourvus de cadres conformes au modèle type admis par votre Commission.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.

Day votre dépêche du 23 mai
 à laquelle nous avons l'honneur de
 répondre, vous nous invitez à examiner
 si les portraits de savants et artistes
 de l'époque contemporaine, entretés
 par M. Broerman sous le gouvernement,
 doivent être, dans notre musée, devenus
 comme documents ou comme œuvre d'art,
 c'est-à-dire s'ils feront partie de la
 galerie historique ou du Musée propre-
 ment dit. Après avoir attentivement
 examiné la question, nous avons l'honneur
 de vous informer que, tout en reconnaissant
 le mérite artistique de portraits entretés
 par M. Broerman, la Commission Direc-
 trice a été unanimement d'avis que la
 collection de ces portraits prendrait natu-
 rellement place dans la Galerie
 historique où elle compléterait, sous
 l'époque contemporaine, la série des
 personnages appartenant à l'histoire
 nationale qui y ont été représentés.

**MUSÉES ROYAUX
 DE PEINTURE & DE SCULPTURE
 DE BELGIQUE**

N° 3452

[Appartenant à l'histoire nationale]

Brux. 24 Juin 1892

à M^r le Ministre des
 Affaires Indiennes

~~Répondant à votre
 lettre du 23 Mai 1892, M^r des
 Affaires-Indiennes, N° 22873
 nous avons l'honneur de
 vous faire connaître, que
 sans contester le mérite
 des portraits de savants,
 d'artistes etc., exécutés par
 M^r Broerman, la Commission
 Directrice a été unanimement
 d'avis que la place naturelle
 de cette Collection était
 indiquée dans la Galerie
 historique où elle compléterait
 la série des personnages
 qui y ont été déjà représentés.~~

Nous avons, en conséquence,
 l'honneur, M^r le Ministre, de
 vous proposer de faire

D'après
~~l'avis~~ les portraits en
question dans ~~une~~ ^{des} Salles
faisant suite à la Galerie
historique, ^{lesquels} ~~qui~~ devraient
être appropriés à cette
nouvelle destination par
les soins de l'administration
des Bâtimens civils. Ces
portraits seront exposés
dans les mêmes conditions
que les autres ouvrages de
la Galerie historique. Dès
lors, nous n'avons plus
à nous occuper de l'exécution
ou devis établi en prévision
d'une installation dans la
Salle d'entrée du Musée
moderne de Penance.

Nous joignons ici le
plan & le devis communiqué
par votre lettre précitée, nous
prions, M. le Min. d'agréer
de

Le Secrétaire
VH

Le Président

C. Lottin

Si V. M. adopte la proposition
qui nous a été présentée, les portraits dont il
s'agit devront être

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2432

le 24 Janv 1892

Cher Étienne,

Longue dans la dernière séance
la Commission de l'œuvre a émis
l'avis que la portante personnelle
devrait être placée à la suite
de l'œuvre historique elle a aussi
reconnu le mérite artistique de la
plupart de ses œuvres qu'elle avait
sous les yeux

Puis-je me permettre de vous
appeler cette circonstance dont il est
juste de faire mention dans les
rapports de la Commission au Ministère
Bien tout à vous, M. Cher Étienne

W. P. Malus

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

7E

Paris le 14 Juin 1892

A Monsieur Broerman
Artiste peintre
rue Jourdan

Teller

Monsieur Broerman
Je vous fais connaître
que la Commission Directrice
des Musées de
Bruxelles très prochainement
partira en tournée,
et qu'elle serait désireuse
^(de recevoir en communication)
de vous adresser sous
le jour six œuvres

~~prises~~ parmi les
portraits d'artistes,
à savoir, de l'époque
Contemporaine, que
vous exécutez pour
le gouvernement.

Pour vous prier,
Messieurs, de vouloir bien en-
voyer les œuvres
en question au Pa-
lais des Beaux-Arts,
rue du Musée N. 9
Scellées après ce
D. L. Com. de l'Ac.
Le Secrétaire
1831

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 2043

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

—
ANNEXE
—

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 23 mai 1892.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3452

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation
le plan et le devis produits par M. Braerman, en vue de
l'appropriation éventuelle de la petite salle d'entrée du
Musée moderne, au placement des portraits des savants
et d'artistes de l'époque contemporaine qu'il exécute
pour le Gouvernement.

Vous voudrez bien examiner, notamment, si les
portraits dont il s'agit doivent être, dans votre pensée
acquis comme documents ou comme œuvres d'art,
c'est-à-dire s'ils feront partie de la galerie histo-
rique ou du musée proprement dit.

Je vous serais également obligé, de bien vouloir
le cas échéant, me dire votre sentiment au sujet du
montant de la dépense évaluée à frs 2995.57 et qui pa-
rait susceptible de fortes réductions et au sujet de
laquelle je fais d'ailleurs toutes mes réserves.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma con-
sidération distinguée.

Le Ministre

J. Buelin

À la Commission d'achat des
Musées royaux de peinture et de
sculpture,